



Le bulletin municipal de Champrond en Gâtine

<u>L'équipe</u> <u>de la feuille</u> <u>de Chou</u>

Est heureuse de vous présenter une mouvelle édition . . .

Responsable de publication: Philippe GUILLEMET

A la rédaction des articles:

- Membres de la commission communication
- Associations
- Artisans commerçants
- Secrétariat de la mairie
- les bénévoles

A la relecture des articles:

- Marie France BEAUCHET
- Céline VEDIE
- Claudine TISON
- Philippe GUILLEMET
- Luc LÍÁRD
- Jean TAQUET,
- Daniel WDAL

A la mise en page : Céline VEDIE



Le chou du Maire

Mesdames Messieurs

Notre feuille de Chou arrive dans sa version autormale, elle présente quelques nouveautés.

Fidèles à nos habitudes, nous avons programmé avec les associations de nombreuses manifestations auxquelles vous êtes tous conviés.

Vous trouverez dans les pages intérieures le bilan des marifestations de l'été qui est particulièrement positif, notamment grâce à la météo qui nous a cette année plus choyés que l'année précédente et grâce à l'action de la commission des fêtes

Au niveau du conseil municipal, après une grande phase de réflexion et de discussion, il a été décidé d'intégrer au plus vite le projet des « Cabanes en l'air » dans une zone dite de loisiis dans le cadre de notre Plan Local d'Urbanisme, tout en préservant L'accès à tous au chemin rural nunéro 11 dit « Chemin de César ».

Ainsi, avec l'appui de l'Etat, notre projet de Plan Local d'Urbanisme devait être applicable au début de l'année 2009 permettant la constructibilité de nouveaux terrains.

En ce qui concerne le lotissement du Bois des Souches, les travaux se poursuivent, des permis de construire ont déjà été déposés en mairie, la commune ayant décidé d'aider des accédants à la propriété grâce au dispositif appelé « Pass Foncier », un terrain supplémentaire a été viabilisé et le réseau électrique de moyenne tension qui passait au dessus de certaines parcelles sera enfoui ce qui est forcément positif pour la dimension paysagère et la qualité de vie des riverains.

La communauté de communes des Portes du Perche finalise en ce mois d'octobre la viabilisation du reste de la superficie disponible de la Zone d'Activités Intercommunale située sur la partie ouest de notre bourg nous pourrors ainsi accueillir de nouelles entreprises.

Vous trouverez également dans cette édition des informations sur notre régie d'eau potable ainsi que des explications sur la facturation ainsi que la possibilité pour 2009 d'être mensualisé.

En cette période de difficultés firancières mondiales, il est important plus que jamais que la solidarité entre tous puisse s'exercer. Nous restors à votre écoute pour toute question ou remarque.

Bonne lecture de cette nouvelle édition

Eric Legros

SOMMAI RE



La feuille municipale

Le conseil et ses commissions

Les résumés des conseils municipaux Travaux en cours sur la commune Les élus, leurs actions... Les employés municipaux, leurs activités

La feuille infos

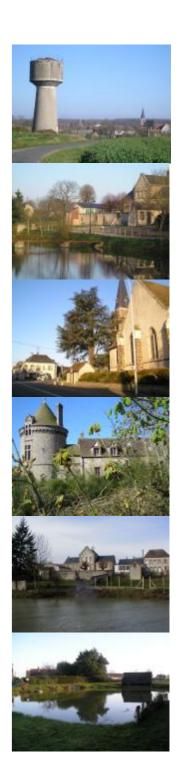


Du côté des associations Du côté des commerçants et artisans Les dates à retenir Etat civil Du côté des petites annonces Un peu d'histoire sur Champrond en Gâtine



» La feuille pratique

Les services communaux et intercommunaux Les transports Les mots fléchés de Monsieur DEMANGE



Le conseil et ses commissions

Les membres du conseil municipal

Le Maire : Éric Legros

1^{er} Adjoint : Philippe Guillemet 2^{ème} Adjoint : Denis Granger 3^{ème} Adjoint : Jean Taquet Les conseillers :

Marie-France Beauchet
Christian Bornet
Didier Guyon
Claude Imhof
Luc Liard
Céline Védie
Daniel Vidal

Les commissions communales

- " **Bâtiments communaux**: Vice-président Jean Taquet Marie-France Beauchet, Denis Granger, Philippe Guillemet, Daniel Vidal
- " **Voirie et Réseaux** : Vice-président : Denis Granger Christian Bornet, Philippe Guillemet, Didier Guyon, Jean Taquet
- " **Fêtes-Fleurissement:** Marie-France Beauchet, Philippe Guillemet, Denis Granger, Jean Taquet, Daniel Vidal <u>Personnes hors conseil:</u> Nicole Caillard, Patricia Dumas, Claudine Tison
- " Finances: ensemble du conseil municipal
- " Commission d'appel d'offres: Président Eric Legros Titulaires: Denis Granger, Philippe Guillemet, Jean Taquet Suppléants: Marie-France Beauchet, Didier Guyon, Céline Védie
- " **Urbanisme :** Vice-président Philippe Guillemet Christian Bornet, Denis Granger, Luc Liard, Jean Taquet, Céline Védie
- " **Eau et assainissement:** Vice-président Denis Granger Christian Bornet, Didier Guyon, Philippe Guillemet, Jean Taquet Céline Védie
- " Centre communal d'Action Sociale:

Éric Legros, Marie-France Beauchet, Luc Liard, Daniel Vidal Philippe Guillemet

Personnes hors conseil:

Denise Bigeault, Brigitte Wardavoir, Nicole Caillard

- " Communication: Vice-Président Philippe Guillemet Marie-France Beauchet, Denis Granger, Claude Imhof, Luc Liard, Céline Védie, Daniel Vidal, Jean Taquet. <u>Personnes du hors conseil</u>: Patricia Dumas, Alfred Perrin, Claudine Tison
- " Suivi de la gestion de la salle des fêtes : Daniel Vidal



Les commissions intercommunales

P Syndicat Scolaire et Régie de Transport Scolaire

Président: Eric LEGROS

Marie-France Beauchet, Eric Legros, Luc Liard, Daniel Vidal

P Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM):

Délégués titulaires: Céline VEDIE, Philippe GUILLEMET Délégués suppléants: Christian BORNET, Luc LIARD

P Syndicat électrique:

Délégué titulaire : Didier GUYON Délégué suppléant : Denis GRANGER

P Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche (SIAP):

Délégué titulaire: Eric LEGROS Délégué suppléant: Claude IMHOF

P Parc Naturel Régional du Perche:

Délégué titulaire: Claude IMHOF Délégué suppléant: Christian BORNET

P Interconnexion des réseaux d'eau potable:

Titulaire : Denis Granger Suppléant: Jean Taquet

P Jumelage du canton de La Loupe:

Éric LEGROS, Claude IMHOF

P Comité de Bassin d'Emploi:

Éric LEGROS, Daniel VIDAL

P Centre National d'Action Sociale:

Marie-France BEAUCHET

P Délégué à la défense: Philippe GUILLEMET

P Communauté de communes des Portes du Perche :

Délégués titulaires :

Éric LEGROS (Président de la commission Services à la Population)

Philippe Guillemet

Délégués suppléants : Céline VEDIE et Claude IMHOF

Les résumés des conseils municipaux

~ Séance du conseil municipal du 29 mai 2008 ™

Le conseil municipal de Champrond en Gâtine s'est réuni le mardi 29 mai 2008 à 20 h 30 au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 15 mai 2008, qui est approuvé à l'unanimité.

• REVISION DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Mr le Maire présente au conseil municipal le compte-rendu de la réunion relative au projet de cabanes dans les arbres, qui s'est tenue en Sous-Préfecture le 19 mai. Ce projet a fait l'objet d'une candidature à l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre du pôle d'excellence rurale. La principale difficulté tient au statut et à l'usage du chemin de César, qui dessert le site d'implantation des cabanes car ce chemin a été reconnu comme étant la propriété de la commune à la suite d'un contentieux. Son inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée a été sollicitée. Sept cabanes sont déjà installées autour de l'étang et le projet correspond à l'aménagement de 7 autres cabanes et Mr Monthuir souhaite pouvoir utiliser le chemin de César pour l'accès aux cabanes. Il compte déposer un dossier d'autorisation de parc résidentiel de loisirs et demande la création dans le cadre du P.L.U. d'une zone permettant l'accueil des activités touristiques. Mr le Maire a indiqué qu'il souhaitait qu'une continuité soit trouvée pour les parcours de randonnée. Ainsi la proposition suivante a été émise : Mr Monthuir s'engage à proposer un autre tracé pour assurer la jonction du parcours de randonnée, qui devra être au préalable accepté par la commune, l'usage du chemin rural n°11 sur le tronçon concerné sera mis à disposition du Groupement Foncier à titre onéreux par la commune.

Mr le Maire fait part au conseil des informations qu'il a recueilli auprès de l'agence Roumet-Guittel, laquelle a indiqué que le changement pourra être effectué suite à l'enquête publique, tandis que la D.D.E. pense que des contestations sont possibles si l'enquête publique est mise en route maintenant. Mr Monthuir a indiqué que les cabanes étaient proches du chemin et que les promeneurs risquaient de gêner la quiétude des locataires des cabanes. Deux zones Nloisirs, la première incluant en partie le chemin de César, sont présentées au conseil. Le projet initial se situait autour de l'étang alors que les cabanes sont aujourd'hui construites à proximité du chemin. L'irrégularité de construction n'est pas de la responsabilité de la commune ni de son fait.

Alors que les travaux du PLU sont pratiquement achevés, il faut trouver une solution. Afin d'autoriser l'implantation des cabanes, la commune doit revoir son projet pour inclure cette nouvelle zone Nloisirs. Le conseil rappelle qu'il entend disposer pleinement et librement de ses propriétés et ne peut accepter de perdre la jouissance de ce chemin sans contrepartie. Il est à noter que le dernier projet de PLU a reçu un avis favorable des services de l'Etat et que lors de la dernière réunion publique, Mr Monthuir, présent n'a en aucun cas évoqué son projet. Des propositions ont été faites lors de la réunion à la sous-préfecture afin de lever les diverses difficultés :

- signature d'une convention entre les parties pour utilisation du chemin rural n°11 moyennant une rétribution financière annuelle
- recherche d'une solution de contournement avec emprise de 3 m et entretien régulier à la charge de la SARL Forestis
- inscription du tracé de contournement au plan départemental d'itinéraires et de randonnée
- en cas d'arrêt des activités liées aux cabanes, le chemin rural n°11 serait à nouveau utilisé dans son intégralité en conservant son inscription au plan départemental d'itinéraires et de randonnée.
- Officialisation du trajet actuel et visible du chemin de César sur l'ensemble de sa longueur
- Mise en place d'une signalisation pour respecter les lieux empruntés et de système empêchant les véhicules motorisés d'accéder à l'itinéraire
- La commune se réserve le droit d'instaurer une taxe de séjour

Conscient de l'intérêt du projet, le conseil examine attentivement les bases de convention proposées par le Sous-Préfet. Chaque cas de figure est analysé. Dans le cas de l'intégration d'une zone Nloisirs, il faudrait

trouver un compromis entre les parties soit compensation financière pour utilisation du chemin de César avec perte de sa plus belle partie et contournement par un autre itinéraire de promenade tranquille, soit renonciation à son usage. En cas de mise en route de l'enquête publique maintenant, les constructions des cabanes ne seront pas régularisées, la commune pourrait rencontrer des difficultés avec l'Etat et la subvention accordée au projet pourrait être remise en cause.

Mr Legros présente au conseil le contournement proposé par Mr Monthuir : chemin partant de La Ligne du Grand Bois Landry aboutissant au carrefour de la RD15 et de la RD346-7 à la Graiserie puis RD 346-7 jusqu'au chemin des Marnières vers le Bois Gilet pour rejoindre ensuite le chemin de César. Ce tracé ne satisfait pas le Conseil Municipal, qui propose un autre tracé qui part du Vieux Bois de la Terre Brûlée en passant par le rond de Stéphanie, le rond des Ventes jusqu'au rond de la Grosse Pierre puis retour direct au chemin de César. Par conséquent, le conseil municipal décide de proposer cet itinéraire à la SARL Forestis, fixe la compensation financière pour la durée de l'exploitation des cabanes à 10000 € annuel, se réserve le droit d'instaurer une taxe de séjour pour la fréquentation des cabanes selon le principe des nuitées. Cette proposition est ouverte jusqu'au 24 juin 2008, faute d'accord, le PLU sera approuvé en son état actuel par le conseil municipal prévu le 1^{er} juillet 2008. Si la convention est signée en ces termes, la commune s'engage à inscrire la zone des Cabanes en zone Nloisirs, néanmoins cette classification ne sera possible que si aucun réseau n'est requis, les systèmes de défense incendie resteront à la charge du demandeur tout en respectant les normes de sécurité en vigueur. La zone Nloisrs ne doit pas remettre en cause ce qui a été acté dans le PLU. Les frais liés à la rédaction de l'acte authentique de la convention seront à la charge de Forestis aussi bien sur l'emprise de la future zone Nloisirs que sur l'emprise du circuit de contournement, les éventuelles autres dépenses seront totalement à la charge du demandeur. Le conseil municipal sollicite également une officialisation du tracé du chemin rural n°11 ainsi que l'élagage des chemins communaux qui traversent le Domaine de Bois Landry.

Dans le cas où le projet de PLU serait à modifier, Mr le Maire propose au conseil de rendre constructible une parcelle de terrain situé à Villemaigre enclavée entre deux terrains construits, actuellement classée en zone N, cette parcelle ayant fait l'objet d'une division en 2 lots, l'un pour vente de la maison et l'autre pour la construction d'une petite maison . Cette modification pourrait être intégrée au nouveau projet de PLU ou attendre l'enquête publique. Accord du conseil pour reclasser maintenant cette parcelle en zone constructible.

• QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Désignation d'un correspondant environnement au Conseil Général Céline Védie est nommée correspondant environnement
- Désignation d'un correspondant pour le syndicat d'initiative Daniel Vidal est nommé titulaire et Marie-France Beauchet suppléante
- Commission Education, Sport et Culture : Luc Liard est nommé membre de cette commission en remplacement de Daniel Vidal
 - Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association « Un Petit Air de Culture » qui sollicite l'adoption d'une motion de soutien au Peuple Tibétain. Accord du conseil pour l'adoption de la motion sans mise en place du drapeau tibétain.
 - Comptes-rendus des réunions des structures intercommunales :

CDC : réunion de présentation de la CDC à tous les élus, réunion complexe où de nombreux tableaux chiffrés ont été présentés et n'ayant pas fait l'objet de débat, des comparaisons avec une CDC Bretonne a également été montrée.

- Prochaine réunion du syndicat scolaire fixée au 17/06/2008 et celle de la commission Service à la Population le 11/06/2008
 - Parc Naturel Régional du Perche

La dernière réunion a fait l'objet de l'élection du Président, qui est Mr Gérondeau, Maire de Condé-sur-Huisne

Commission Education Sport et Culture

Le budget d'aménagement du bassin aquatique est d'environ 1 073 000 € projet sans recours aux énergies renouvelables, sinon augmentation du budget de 20 %. Il est proposé un budget de 1 073 000 € intégrant l'utilisation des énergies renouvelables sinon renonciation à une partie du projet.

Les travaux relatifs à l'aménagement du Syndicat d'Initiative dans une annexe de la gare de La Loupe s'élèvent à 62000 €

(travaux crèche/garderie et zones d'activités) à préciser

Le diagnostic des assainissements individuels établis par le SPANC révèle de nombreux problèmes techniques, qui suscitent de nombreuses interrogations auxquelles la collectivité ne peut répondre actuellement.

- La diffusion de la nouvelle version de la Feuille de Chou est prévue le 6 juin 2008.
- Le cahier des charges concernant la consultation pour les branchements d'eau potable a été établi par Service Public 2000, la durée du contrat est fixée à 2 ans.
- Une réunion de la commission voirie et réseaux est fixée le 06/06/2008 à 19 h afin d'établir un programme de broyage des vallées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.

~ Séance du conseil municipal du 27 juin 2008 ™

Le conseil municipal de Champrond en Gâtine s'est réuni le 27 juin 2008 à 19 h 30 au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Sur demande de Mr le Sous-Préfet, le conseil municipal s'est rendu ce jour à 17 h 30 au domaine du Bois Landry pour visiter les chemins de contournement proposés par le GFE Daubeck et la commune en présence de Mr le Sous-Préfet, de Mr Escaffre de la D.D.A., d'un représentant du Conseil Général et de Mme Souazé du SIAP, de Mr Monthuir Bertrand et Mr Launay Christophe, associés du GFE Daubeck.

Mr le Maire fait part au conseil que le représentant du Conseil Général et Mr le Sous-Préfet ont confirmé le manque de régularité du dossier des cabanes en l'air et que le chemin de contournement proposé par la commune ferait l'objet de difficultés pour le Groupement Forestier au niveau cynégétique. Il a été proposé de réunir à nouveau le conseil municipal prochainement pour une présentation du projet par Mr Monthuir. La date est fixée au mardi 1^{er} juillet 2008 à 20 h 30.

• ELECTION D'UN DELEGUE ET DE TROIS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Mise en place du bureau électoral :

Mr Legros Eric, Maire

Mr Imhof Claude a été désigné en qualité de secrétaire

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Le maire a ensuite rappelé que le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir Mr Vidal Daniel, Mr Imhof Claude, Melle Védie Céline et Mr Guillemet Philippe.

Mode de scrutin:

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé que le délégué et ses suppléants sont élus séparément au scrutin secret et à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Election du délégué:

Mrs Legros Eric et Guyon Didier se sont portés candidats

Le premier tour n'ayant pas départagé les deux candidats, il a été procédé à un second tour dont les résultats sont les suivants :

GUYON Didier : 4 suffrages LEGROS Eric : 6 suffrages

Mr Legros Eric a été proclamé élu au deuxième tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants :

Mme Beauchet Marie-France, Mr Liard Luc et Melle Védie Céline se sont portés candidats.

Les trois candidats ont été élus à l'unanimité.

Mme Beauchet Marie-France, Mr Liard Luc et Melle Védie Céline ont été proclamés élus au premier tour de scrutin et ont déclaré accepter le mandat.

• MARCHE BRANCHEMENT EAU POTABLE

Mr le Maire informe le conseil municipal que deux offres ont été reçues, qui sont : La SARL Fillette et l'entreprise MET .

• REVISION DES TARIFS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Sur proposition de Mr le Maire et conformément à la convention APL, le conseil municipal fixe les tarifs mensuels de location et charges des logements communaux à compter du 1^{er} juillet 2008 comme suit :

- logement F2 70 Grande Rue :
 - logement F1 68 Grande Rue étage :
 - logement F1 68 Grande Rue rez-de chaussée :
 - logement F1 68 Grande Rue rez-de chaussée :

• DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE : Service d'eau

Le conseil municipal adopte la décision modificative budgétaire suivante pour le budget de distribution d'eau potable :

- +120 €au compte 1641 (capital des emprunts)
- -120 €au compte 2158 (autre matériel)

• DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE : budget général

Le conseil municipal adopte la décision modificative budgétaire suivante pour le budget général de la commune afin de procéder au recouvrement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des locataires des logements communaux :

- +200 €au compte 758 (produits divers de gestion courante)
- -200 €au compte 7331 (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

• TARIF DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

Lors de la réunion du Syndicat Scolaire du 17/06/08, le comité syndical a proposé de fixer le tarif du repas pris à la cantine à 2.45 € à compter de la rentrée 2008/2009 soit une augmentation d'environ 4 %. Mr Legros informe le conseil que les recettes perçues contribuent uniquement à l'achat des fournitures alimentaires.

COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DE COMMISSIONS

Commission environnement de la communauté de communes des Portes du Perche

Céline Védie et Christian Bornet présentent le compte-rendu de la réunion du 25 juin 2008 où il a été présenté les compétences environnementales prises par la communauté de communes depuis sa création soit l'hydraulique agricole, l'hydraulique rivière, la mise en place et le suivi du contrôle de l'assainissement non collectif, la valorisation des boues de station d'épuration et les ordures ménagères.

L'hydraulique agricole consiste essentiellement en l'aménagement et l'entretien de vallées agricoles, les communes ayant des projets de travaux en 2009 doivent en informer la CDC en octobre 2008. Il a été demandé d'intégrer l'entretien des vallées à l'échelle intercommunautaire et de rechercher les obligations communales d'entretien.

En ce qui concerne l'hydraulique rivière, la CDC envisage de lancer une étude pour établir un plan de gestion des cours d'eau.

La mise en place et le suivi du contrôle de l'assainissement non collectif se poursuivent, les diagnostics de l'existant sont pratiquement terminés, il est à noter un surcoût dû à l'adhésion de la commune des Corvées les Yys. De nombreux diagnostics indiquent que les installations ne sont pas accessibles, qui implique une non conformité d'office. L'eau rejetée n'est pas contrôlée. Mr et Mme Wardavoir conteste le diagnostic, qui est simplement un contrôle extérieur. Leur système d'assainissement respecte les normes européennes mais il est non conforme à la réglementation française, ce système brasse les effluents et stocke les boues, deux seaux de boues sont à retirer tous les 3 mois.

La valorisation des boues de station d'épuration consiste à étudier et mettre en place les plans d'épandage des boues des stations d'épuration. Sur la commune de Champrond, deux agriculteurs (D.Granger et P.Schmitt) acceptent de recevoir des boues. La gestion annuelle des plans d'épandage est estimée à 2000 €

Il a été soulevé la problématique de la gestion communale de la voirie, il est demandé qu'une réflexion soit lancée afin d'envisager la prise en charge de certains travaux par la CDC.

Le conseil suggère de déplacer des tampons d'assainissement au moyen de coude afin d'éviter qu'ils soient sur les bandes de roulement des véhicules et de les entourer d'enrobés élastiques.

Commission communale des vallées

Denis Granger propose au conseil de boucher la vallée n° 8 bis des Berroux aux Orgeries après son élagage et de broyer la vallée n°4 entre la RD129 et la RD 346-7 selon les moyens budgétaires.

Philippe Guillemet s'est rendu récemment à St Victor de Buthon afin d'exposer aux élus la mise en place de la régie municipale du service de distribution d'eau potable.

Interconnexion des réseaux d'eau potable

Le prix de l'eau a été estimé à 1.70 € le m3, il a été envisagé l'interconnexion entre 2 ou 3 communes selon la capacité du forage.

Syndicat Départemental d'Energies

La dernière réunion a fait l'objet de l'élection du Président et des Vice-présidents : Mr Nicolas, Maire de Senonches a été élu Président, neuf vice-présidents représentant chaque anciens syndicats ont été élus. Pour notre secteur, il s'agit de Mr Gérard Eric, Maire de La Loupe

Commission Service à la Population

Un site d'accueil supplémentaire de l'école de La Loupe rue Guynemer a été mis en place pour le centre de Loisirs suite au nombre important d'inscriptions d'enfants.

Conférence de l'environnement du Conseil Général

Le SIRTOM de la région de Dreux a mis en place des composteurs et des actions types sur l'environnement ont été menées.

Commission des fêtes

Le programme des festivités du 14 juillet est remis à chaque conseiller municipal.

Sur proposition de la commission, le conseil municipal adopte les tarifs suivants :

repas adulte: 8 €
repas enfant: 5 €
boissons 33 cl: 1.50 €
bouteille de vin: 4.50 €

- glace : 1 €

Lors de la brocante du 15 août, il est fixé les tarifs suivants :

emplacement: 1.50 €le ml
barquette grillades: 2 €
barquette frites: 1.50 €
fromage: 0.50 €
dessert: 1 €

- boisson 33 cl : 1.50 € - sandwich : 2.50 €

* QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Des remarques sont faites sur la présentation de la nouvelle édition de la Feuille de Chou. La commission communication lors de sa prochaine réunion apportera les modifications attendues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

~ Séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2008 ™

Le conseil municipal de Champrond en Gâtine s'est réuni le 1^{er} juillet 2008 à 19 h 30 au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Présence de Mr Monthuir Bertrand

Au cours de cette réunion, il sera présenté le projet « Les Cabanes en l'Air », des questions seront posées puis un débat aura lieu dans le cadre du conseil municipal

Mr Monthuir présente le dossier.

• LES CABANES EN L'AIR

L'historique du dossier :

Les cabanes s'inscrivent dans le cadre d'un projet à long terme. Un contrat de recherche a été signé avec l'INRA il y a 3 ans pour le suivi des populations de chevreuils. Le domaine du Bois Landry est un territoire de chasse aux chevreuils, un plan de chasse a été signé dans le cadre d'une convention.

Le projet consiste en l'accueil de public avec activités et hébergements.

Le premier projet datant d'environ 3 ans, situé sur la commune d'Happonvilliers au Bois Seur a été abandonné pour des raisons financières.

L'idée de l'implantation de cabanes fait suite à la découverte de cette activité dans un autre département il y a 4 ans. Le projet a ensuite mûri pour être présenté au Comité Départemental de Tourisme en 2005, qui a conseillé d'intégrer un réseau de cabanes perchées dans les arbres pour la commercialisation. La première cabane a été inaugurée en 2007, l'objectif de 100 nuitées en 3 mois a été atteint. Il s'agit de la cabane aux oiseaux située à proximité de l'étang et proche de la Graiserie. Le projet évolue ensuite. Des contacts sont pris avec différentes structures pour obtenir des aides. L'objectif est de construire un complexe de 10 cabanes dans les 2 ans en proposant à court ou moyen terme des activités sportives et éducatives de découverte de la nature sauvage :

parcours dans les arbres, passerelle et plateforme dans les airs, ateliers gourmands de préparation/dégustation de plats, randonnées.

La dimension administrative et juridique

En juillet 2007, une déclaration de travaux pour la construction d'une cabane est déposée à la mairie, qui fait l'objet d'un avis défavorable de la DDE mais qui a été accordée par la mairie à titre expérimental. Les cabanes sont en fait assimilées à des habitations légères de loisirs c'est pourquoi elles se doivent d'être intégrées dans une zone Nloisirs.

Sept cabanes sont actuellement construites à proximité de l'étang pour être proches des services, projet datant de septembre 2007, six cabanes n'ont pas été autorisées ni par la mairie, ni par la DDE. Le second projet se situe actuellement autour de l'étang, les distances entre les cabanes sont comprises entre 100 et 150 m.

La dimension financement et subvention

Suite à l'avis du Comité Départemental du Tourisme, une subvention a été sollicitée auprès du conseil régional pour financer l'étude de faisabilité, ce dossier est non financé en l'absence d'hébergement c'est pourquoi il a été envisagé la construction de 14 cabanes, la construction de 10 nouvelles cabanes est subventionnable par la Région, les 4 premières sur le site des anciennes douves faisaient l'objet d'un projet différent, une zone d'environ 2500 m² étant nécessaire.

En septembre 2007, une déclaration pour la construction de 5 cabanes est refusée car le site n'est pas classé en zone Nloisirs sachant qu'une habitation légère de loisirs n'exige aucune formalité à condition que la surface soit inférieure à 35 m² et incluse dans une zone de loisirs.

L'accueil du public nécessite une qualité et une sécurité des installations. Le projet appartenant à un réseau, celui-ci s'est engagé à répondre aux normes de sécurité de type accrobranches, chaque arbre est expertisé. La réglementation devant être respectée. Considérant que l'ordre des choses n'a pas été respecté, le projet est confronté à un blocage administratif mais toutefois les cabanes déjà construites fonctionnent, le financement par les collectivités territoriales ne peut malgré tout intervenir que lorsque le dossier est conforme notamment au regard de l'urbanisme. Une aide financière par la Région et par l'Etat dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale est prévue, le dossier a été néanmoins rejeté dans le cadre du programme Leader +.

Les retombées

La promotion de l'activité des cabanes est assurée par l'insertion de communiqués dans la presse locale et nationale, par le Comité Départemental de Tourisme, Internet. Des reportages ont été effectués ainsi qu'une participation aux trophées de la performance.

Les prévisions de fréquentation des cabanes sont de 150 nuitées par cabane et par an soit une fréquentation de 4200 personnes par an. 80 % des locations sont établies pour une nuit et 10 % pour deux et plus. La salle de réception peut accueillir 60 personnes. A titre d'exemple, d'autres sites de cabanes en l'air fonctionnent à proximité d'un camping.

Suite à cette présentation, le conseil municipal se pose quelques questions notamment à propos des contraintes d'accès et de réseau en cas de classement du site en zone Nloisirs. La terrasse, qui est une construction importante a été bâtie sans autorisation administrative. L'alimentation du site en eau a été réalisée sans se préoccuper du débit ni de la capacité du réseau, l'électricité et le téléphone seront nécessaires pour un autre projet de zone d'accueil à la Petite Graiserie entre 2009 et 2010. Ce site devra faire l'objet également d'une demande de classement en zone Nloisirs. Le projet de construction des nouvelles cabanes se poursuivra à Boiscard.

En ce qui concerne le chemin de contournement proposé par la commune, il pose des problèmes de cynégétique, celui proposé par le GFE est moins agréable car une partie du trajet est droit, des améliorations par des aménagements sont possibles. L'accès à la terrasse par le chemin des Marnières sera à fermer.

Mr Monthuir propose au conseil une visite du site des cabanes en l'air. Un compromis doit être trouvé pour favoriser l'exploitation de l'activité, dans le cas contraire une clôture du chemin de César serait à prévoir afin que les personnes qui fréquentent les cabanes et les promeneurs ne se gênent pas mutuellement..

Il est émis l'idée d'une présentation publique du dossier. En ce qui concerne la compensation financière pour l'utilisation du chemin de César proposée par la commune, il s'agit d'une somme voisine des participations reçues des utilisateurs du château d'eau. Selon Mr Monthuir, la fixation du tarif doit se faire par référence à la valeur vénale du chemin.

Mr Monthuir indique que la somme demandée correspond au chiffre d'affaires d'une cabane et n'accepte pas de payer une telle compensation. Pour le conseil municipal, le chemin de César ne se retrouverait plus accessible pour les habitants de la commune et les randonneurs en raison de cette nouvelle activité.

D'autre part, la modification du Plan Local d'Urbanisme implique un coût supplémentaire pour la commune, il est évoqué l'absence de réglementation pour l'institution de taxes. Le manque de communication entre les parties n'a pas à ce jour permis de négociation et c'est l'intervention du Sous-Préfet qui a permis au conseil municipal de pouvoir donner son point de vue. Le GFE donne son accord de principe pour une rémunération. La phase de négociation doit être réalisée sans créer de précédents.

Le contournement proposé par le GFE étant de moindre qualité, conforte la position du conseil municipal quant au montant de la rémunération proposée, solution acceptable par le conseil municipal, qui autoriserait la modification du Plan Local d'Urbanisme. Mr Monthuir indique au conseil que l'investissement lié à l'activité est de 345000 €

Enfin, il est demandé à Mr Monthuir de faire une contre proposition financière, sachant que la somme de 10000 € n'est pas acceptable selon lui, contre proposition qui pourrait être assortie de nouveaux chemins de contournement.

• MARCHE DE BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE

Deux offres ont été remises par les entreprises Met et Fillette.

Lors de la passation du marché pour les réparations des fuites du réseau d'eau potable en 2007, il n'avait pas été inclus de volet pour les nouveaux branchements. Afin de respecter la légalité, la commune a donc été tenue de relancer une consultation pour cette partie spécifique de la gestion du réseau communal.

Ce marché spécifique d'une durée de 18 mois arrivera à échéance en même temps que celui concernant les fuites sur le réseau, il sera donc inclus dans le prochain marché afin d'avoir un marché global unique de gestion du réseau.

Après vote, le conseil municipal retient la proposition MET

• CONVENTION BOUYGUES TELECOM

Suite à la mise en régie municipale du service d'eau potable, le conseil municipal autorise la signature d'une convention bipartite avec Bouygues Telecom concernant l'utilisation du château d'eau intégrant la rémunération versée initialement à la commune et celle versée à la Lyonnaise des Eaux

• QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Une réunion du PNRP a eu lieu le 28 juin où il a été question en autre de la représentation des collectivités au sein du parc.
- Le SIAP va probablement bénéficier de 1 700 000 €dans le cadre du programme Leader + pour 2008/2009, ainsi de nombreux projets vont redevenir éligibles à ce financement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

~ Séance du conseil municipal du 11 septembre 2008 ™

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 11 septembre 2008 à 20 h 30 au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire.

Tous les membres en exercice sont présents.

Lecture est donnée des comptes-rendus des réunions des 27 juin et 1^{er} juillet 2008. Quelques modifications sont apportées au compte-rendu de la réunion du 1^{er} juillet.

• PROJET DE CREATION D'UNE ZONE NLOISIRS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de B.MONTHUIR du 05/09/2008 relatif à la redevance d'utilisation du chemin rural n°11. Il propose une redevance annuelle estimée à 1500 € fondée sur trois méthodes d'évaluation de valeur locative à savoir :

- par comparaison de la valeur locative des terrains d'agrément (fourchette comprise entre 240 et 800 €par an)
- par application d'un taux d'intérêt à la valeur vénale du bien (fourchette comprise entre 299 et 785 €par an)
- par l'appréciation directe compte-tenu du chiffre d'affaires actuel de location soit 1596 €par an soit 1.9 %

Il est ensuite donné lecture du courrier de Mr le Sous-Préfet du 08/09/2008 au sujet du projet de « cabanes dans les arbres » pour lequel il a rappelé qu'il a été déposé un dossier de candidature en vue d'obtenir le label du pôle d'excellence rurale, dossier qui doit être finalisé avant la fin du mois de septembre pour être éligible à un financement à ce titre. Il indique que le Service des Domaines a été sollicité afin d'obtenir des éléments permettant de déterminer le montant de la redevance d'utilisation du chemin rural n°11, qui l'a évalué à 0.10 €m² soit une redevance annuelle d'environ 500 €

De plus, Mr Legros informe le conseil qu'il a sollicité Mr le Sous-Préfet sur la possibilité d'instituer une taxe de séjour sur les usagers des cabanes dans les arbres. L'institution d'une taxe de séjour est possible pour certaines communes. La catégorie dont pourrait relever notre collectivité est celle relative aux communes réalisant des actions de promotion touristique par le soutien financier à des associations, par l'édition de documents, brochures, affiches, par l'adhésion à des organismes de promotion touristique et par l'animation touristique. Ces actions doivent être renouvelées.

Le conseil municipal émet plusieurs propositions :

- institution d'une redevance d'utilisation du chemin de César
- classement du site des Cabanes en l'Air en zone Nloisirs dans le cadre du PLU marquant ainsi l'intérêt pour l'activité, la commune maintenant ouvert au public le chemin de César et demandant la prise en charge par le GFE Daubeck des frais afférents à la modification du P.L.U.
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il a été arrêté sans modification, le chemin de César restant accessible à tous.

Dans ce cas, la commune réaffirmera l'accessibilité à tous du chemin de César, la barrière sera à enlever et des panneaux de signalisation seront à mettre en place en interdisant l'accès aux véhicules à moteur sauf à ceux liés à l'exploitation forestière.

Il est ensuite effectuer un tour de table afin que chaque conseiller municipal puisse s'exprimer et donner son avis.

Après délibération, le conseil décide à la majorité de maintenir ouvert le chemin de César et accepte que le projet de site des Cabanes en l'Air soit inscrit en zone Nloisirs dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme sous réserve que les frais afférents à la modification du projet soient à la charge du GFE Daubeck. Il est convenu que

l'ensemble des chemins ruraux, qui traversent le Domaine du Bois Landry demeure libres de passage pour être accessible à tous.

Il est également décidé de prendre un arrêté municipal pour le chemin rural n°11 interdisant la circulation des véhicules à moteur à l'exception de ceux liés à l'exploitation forestière.

• DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE SERVICE D'EAU

Suite au versement à tort d'une subvention de l'Agence de l'Eau d'un montant de 3640 €sur le compte de notre collectivité par la Trésorerie en 2007, le conseil municipal adopte la décision modificative budgétaire suivante :

- 022 dépenses imprévues : - 3000
- 023 virement de la section d'exploitation (D) : 3640
- 021 virement de la section d'exploitation (R) : 3640
- 131 subvention d'équipement (D) : 3640
- 615 entretien et réparation (D) : - 640

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Afin d'intégrer l'acquisition d'une pompe pour la station d'épuration en section d'investissement, le conseil municipal décide d'imputer cet achat d'un montant de 1335 €au compte 2156, dont les prévisions budgétaires s'élèvent à 96 963 €destinées au financement du solde de la construction des silos à boues ainsi que la remise à niveau de tampons d'assainissement.

REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE

Mr le Maire propose au conseil municipal de délibérer ultérieurement afin que chaque conseiller municipal prenne connaissance du projet de la charte. Accord du conseil. Il est précisé que la charte est assimilée à un règlement d'urbanisme de la commune et que le délai durant lequel la commune doit se prononcer est de 4 mois, sans réponse de notre collectivité, celle-ci sera réputée défavorable à ce projet de charte.

• LOTISSEMENT: TERRAINS SUPPLEMENTAIRES ET PASS FONCIER

Mr Legros informe le conseil des difficultés rencontrées par Nexity pour vendre les terrains. Un seul terrain est vendu, deux sont réservés et sept autres seraient retenus. Afin de réduire le prix des terrains, Nexity a suggéré de diviser les lots 1 et 2 situés face à la SCAEL en 3 lots d'une superficie comprise entre 524 et 546 m² au lieu de 779 et 699 m² et le lot n°9 couplé à un espace arboré situé en bordure du Bois des Souches en 2 lots de 405 et 479 m².

D'autre part, Mr le Maire fait part au conseil du dispositif relatif à la maison à 15 € par jour dans le cadre du Pass-Foncier qui permet de différer l'acquisition du foncier pendant toute la période de remboursement des prêts souscrits pour la construction. Le bénéfice du Pass-Foncier implique une participation financière des collectivités territoriales soit 1500 € par le Conseil Général et 1500 € par la commune.

Certains parlementaires et des membres du gouvernement ayant émis la possibilité que ces maisons bénéficiant du pass-foncier puissent être reconnues comme logements sociaux, l'intérêt pour la commune dans le cadre du dispositif régional « Cœur de Village « est évident. Cependant cette disposition n'a pas encore été adoptée par les parlementaires.

Pour corroborer l'intérêt de la commune pour cette disposition , il a été rappelé que la création des trois logements sociaux de la commune a permis l'aménagement du parking derrière la mairie .Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise en œuvre du dispositif Pass-Foncier en faveur de l'accession sociale à la propriété pour le projet de deux maisons sur le lotissement aménagé par Nexity et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

Par ailleurs, le conseil municipal autorise la division des lots 1 et 2 en 3 parcelles. Il est rappelé que le projet paysager initial ne doit en aucun cas être modifié, et refuse la division des autres parcelles dont une restant un espace public en attendant une éventuelle extension du lotissement dans sa partie est.

• BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE

Mr Legros présente au conseil le bilan de la rentrée scolaire avec des effectifs en baisse (140 élèves contre 160 l'année scolaire dernière) l'ouverture d'une septième classe n'est plus d'actualité. Les enseignantes restent les mêmes que l'an dernier, le car IVECO, le plus grand des deux présente des soucis de corrosion, qui font l'objet de réclamations auprès du constructeur. La réforme scolaire gouvernementale impliquant une réduction de 12 jours d'école, aura pour conséquence un réaménagement du temps de travail du personnel. Il est rappelé la règle d'entrée à l'école maternelle pour les enfants âgés de 3 ans dans l'année civile et les rentrées en cours d'année n'étant pas autorisées.

• COMPTES-RENDUS DES REUNIONS INTERCOMMUNALES

- Communauté de Communes

Mr Legros fait part au conseil de la fermeture de l'entreprise Québécor de La Loupe avec la suppression de 120 à 130 emplois. Toutefois, une possibilité de reprise serait envisagée ce qui permettrait le maintien de 40 à 50 emplois.

L'Association des Contrats Bleus fête ses 20 ans et les 10 ans de la Maison des Jeunes les 20 et 21 septembre 2008, le programme sera adressé à tous les conseillers municipaux.

• COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC LA DDAF CONCERNANT LES SILOS A BOUES

Mr Taquet Jean présente le compte-rendu de cette réunion : Rappel des faits :

- Aucune étude géotechnique n'a été réalisée
- La DDAF a reconnu ses torts et à renoncer à ses honoraires.

Les solutions envisagées :

- engagement d'une procédure judiciaire par la constatation de la non-levée des réserves. Une mise en demeure de réaliser les opérations nécessaires à la levée de réserve est à transmettre à la Lyonnaise des Eaux. Sans actions de l'entreprise dans un délai raisonnable, une procédure est engagée afin de faire réaliser les travaux aux frais et risques de l'entreprise.
- Solliciter l'entreprise d'avoir recours à ses assurances dommages/ouvrages, qui procèderont à une recherche de responsabilité.
- Demander auprès du Tribunal Administratif la nomination d'un expert indépendant pour évaluer les responsabilités
- Mise en place d'un protocole transactionnel qui consiste à trouver un arrangement amiable avec la Lyonnaise des Eaux et conserver les ouvrages en l'état moyennant des réhabilitations à négocier (colmatage des fissures), solution qui pourrait permettre un dédommagement pour la commune, la DDAF serait tenue de vérifier ensuite l'étanchéité.

Mr Taquet indique que le filtre, selon les plans, repose sur une semelle de fondation et non pas un radier. Un avocat spécialiste du droit des collectivités territoriales a été choisi par l'ancien conseil municipal. Après examen des suites données, le conseil municipal décide dans un premier temps de conclure un protocole transactionnel à l'amiable avec l'aide de l'avocat retenu.

• QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr Granger Denis informe le conseil que des vallées ont été broyées, l'Arcis, les Ventes (poursuite des travaux déjà commencés) et une partie située en bordure du pré de Mr Bournisien à la RD 346-7.

Mme Beauchet présente le compte-rendu des festivités de l'été :

- les festivités du 14 juillet se sont bien déroulées, il est à noter une faible participation au repas. Programme à revoir l'an prochain.

- La brocante du 15 août a été une grande réussite avec la présence de 92 exposants. Le bénéfice est d'environ 1000 €

La délibération du 27 juin 2008 relative aux tarifs fixés pour les 14 juillet et 15 août est à modifier en indiquant les tarifs des festivités de l'été sans précisions de dates. Accord du conseil.

La Société Maizière n'a pas répondu à la demande de devis de réparation de voirie. Il est décidé de revoir avec l'entreprise Met afin de procéder au recouvrement des trous sur le chemin du Ferré.

Le conseil municipal fixe les dates des prochaines réunions de conseil municipal les 14 octobre, 18 novembre et 16 décembre.

Le permis de construire relatif à l'extension et à l'aménagement du réfectoire a été accordé. Le projet a toutefois été modifié suite à l'avis des services vétérinaires et à la commission départementale de sécurité et d'accessibilité, pour respecter les normes d'hygiène et d'accessibilité, ce qui implique un coût supplémentaire. Afin de réduire le coût des travaux, des travaux de démolition pourraient être réalisés par les employés communaux. Pour ce faire, il est nécessaire dans un premier temps de remplacer le brûleur fuel de la chaudière par un brûleur gaz pour supprimer ensuite la citerne. Le conseil décide donc de lancer une consultation auprès de trois entreprises. Il sera ensuite procédé à la consultation des entreprises pour l'ensemble du marché. Le conseil municipal autorise le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de marché à procédure adaptée.

Des inquiétudes ont été émises sur les oublis de bac de déshuilage et filtres à sable pour le lotissement, un courrier sera fait en ce sens pour l'aménageur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

~ TM



Travaux en cours sur la commune

Ö Le Lotissement

La reprise des travaux a eu lieu le premier septembre 2008 selon le planning. Avancement des travaux :

- Assainissement en eaux usées EU : tous les branchements sont réalisés ainsi que les essais de pression et passage de caméra le 8/10/2008
- Assainissement en eaux pluviales EP : tous les branchements sont réalisés
- Chaussée actuellement provisoire (calcaire).
- Bassin de rétention d'eau : réalisé, enrochements réalisés, intérieur terre végétale
- Noues : réalisées, enrochements réalisés, terre végétale.
- Poste de transformation électrique moyenne et basse tension en place
- Réseau eau potable AEP : réalisé, essai de pression et passage de caméra le 8/10/2008
- Réseau gaz : branchements pour les particuliers réalisés, quelques purges à prévoir lors des essais sous pression.
- Réseau électrique en cours de réalisation.
- Réseau France Télécom terminé.

Pour le réseau AEP, deux vannes ont été prévues en cas de coupure pour réparation.





JTA

Ö Zone d'activités intercommunale de Champrond

Un petit point sur la zone d'activités et son aménagement de 7 parcelles. La fin de chantier est prévue pour le 14 octobre 2008.

Situation des travaux :

- Assainissement des eaux usées (EU) : tous les branchements sont réalisés ainsi que les essais de pression et passage de caméra,
- Assainissement en eaux pluviales (EP) : tous les branchements sont réalisés
- Chaussée : délimitée par bordures cimentées, nivellement le 13/10/2008, bitumage semaine 42
- Bassin de rétention : réalisé.
- Poste de transformation en place
- Réseau eau potable (AEP) : réalisé, essai de pression et passage de caméra réalisé, le réseau a été purifié par de l'eau de javel.
- Réseau gaz : branchement particulier réalisé, essai sous pression réalisé, attente de raccordement sur le réseau général.
- Réseau électrique : attente de la mise sous tension
- Réseau France Télécom : chambre mise en place dans les parcelles.

Pour le réseau d'eau potable, une vanne a été prévue en cas de coupure pour réparation ainsi qu'une purge en bout de réseau.







Les élus, leurs actions...

REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Đ Commissions communales

Commissions	Dates	Horaires	Ordre du jour
Voirie et Réseaux	06/06/2008	10h00	Programme de broyage des vallées
Fêtes	21/06/2008		Préparation des festivités de l'été
Communication	07/10/2008	20h30	Feuille de Chou n°23
Communication	15/10/2008	18h30	reunie de Chou il 23

Đ Commissions intercommunales

	Dates	Horaires	Ordre du jour		
Communauté de communes des Portes du Perche					
Service Public de l'Assainissement Non Collectif	25/09/2008	10 h	 Restitution des diagnostics d'assainissement non collectif Synthèse globale Questions diverses 		
Education Sport et Culture	02/07/2008	20 h 30	Rôle de la CDC auprès des associationsInformations et questions diverses		
Service à la population	11/06/2008	20 h 30	 Etat des lieux des projets en cours Contrat enfance jeunesse Descriptifs des associations communales concernées par les compétences de la commission Réflexions sur les attentes des diverses communes Questions diverses 		
Service à la population	08/10/2008	19 h	 Etat d'avancement du diagnostic enfance-jeunesse Orientations des services enfances pour la prochaine convention CAF Réflexion sur la gestion de la maison petite enfance en 2009 Questions diverses 		
Environnement	25/06/2008	18 h 30	- Présentation des compétences environnementales de la CDC, des opérations déjà réalisées, celles en cours et les projets à venir		
Développement Economique	09/06/2008	19 h	 Etat des lieux Analyse de la situation économique actuelle Réflexion sur notre développement Questions diverses 		
Finances	03/07/2008	19 h à 20 h 15	 Fonds de concours pour la caserne des pompiers de Saint Victor de Buthon Examen des emprunts du bassin aquatique transférés à la CDC Examen de la décision budgétaire modificative n°1 (DM) Questions diverses 		
Réunion de bureau	23/06/2008	18 h 30 à 19 h 45	 Vente de terrains sur la Zone d'Activités de Champrond Droit à la formation des élus Crèche halte garderie : approbation dossier de consultation des entreprises 		

			Evamon dos condidaturas nova la nosta da directora da
			- Examen des candidatures pour le poste de directeur de
			développement Overstions diverses
			- Questions diverses
			- Rapport de la commission d'appel d'offres Petite Enfance
			- Syndicat d'Initiative : Approbation du plan de financement
D/ ' 1 1	01/00/2000	19 h à	et subvention région
Réunion de bureau	01/09/2008	20 h 30	- Epandage des boues : convention de suivi annuel du recyclage
			agricole des boues de la station de Fontaine-Simon
			- Fixation des taux pour les avancements de grade
			- Questions diverses
			- Avenant Lyonnaise des Eaux
			- Syndicat d'Initiative : choix des entreprises et signature des
			marchés SPANG : demande de subvention
			- SPANC : demande de subvention
Comonil		20 1, 20 3	- Travaux du parking du bassin aquatique et du camping
Conseil	07/07/2008	20 h 30 à	ϵ
Communautaire		22 h	- Budget annexe ZA Champrond : DM n°1
			- Budget général : DM n°1
			- Constitution de provision pour loyer impayé
			- Fond de concours et durée d'amortissement
			- Travaux sur le bassin aquatique
	l .		- Questions diverses
Syndicat Interco	mmunal	de Rama	assage et de Traitement des Ordures Ménagères
			- Installation du comité syndical
			- Election du Président et des Vice-présidents
			- Election des membres du bureau
			- Election des membres de la commission d'appel d'offres
		18 h 30 à	- Election des représentants au SOMEL
Comité syndical	06/05/2008	20 h 30	- Election des représentants au Syndicat Mixte Départemental
		20 11 30	des déchets
			- Indemnités aux élus
			- Délégations données au bureau
			- Autorisation pour les agents d'utiliser leur véhicule personnel
			- Questions diverses
			- Approbation du Compte Administratif 2007
Comité arm dissi	22/05/2009	18 h 30 à	
Comité syndical	22/05/2008	20 h 30	- Budget Supplémentaire 2008
			- Questions diverses
			- Election du Président
			- Composition du bureau
			- Modalités d'élection des membres du bureau
			- Election des Vice-présidents
Syndicat			- Election des membres du bureau
Départemental	11/06/2008	14 h 30 à	- Délégations au président et au bureau
· ·	22. 30, 2000	18 h 30	- Indemnités de fonction
d'Energies			- Election des membres de la commission d'appel d'offres
			- Compte Administratif 2007
			- Compte de Gestion 2007
			- Affectation des résultats 2007
Çv.	ındicat In	tercomm	nunal d'Aménagement du Perche
3 y	naicat III		
			- Leader + : rappel sur le rôle du bureau et validation par le bureau des dossiers examinés
Réunion de bureau	12/06/2008	10 h	
			- Contrat Régional de Pays : examen des dossiers
			- Questions diverses

Réunion de bureau	04/07/2008	10 h	 Projection du film de promotion de la filière « viande bovine du Perche » Point sur le Contrat Régional de Pays : situation de l'engagement des crédits Examen des dossiers Contrat Régional de Pays Questions diverses
Comité syndical	01/07/2008	18 h	 Information sur les fonds européens Présentation de l'Agenda 21 par le Conseil Régional Centre Indemnité du Président Délibérations Questions diverses
Réunion de bureau	22/09/2008	14 h 30	 Point sur le Contrat Régional de Pays Examen des dossiers Contrat Régional de Pays Point sur le budget et les actions pilotées par le SIAP Questions diverses
Syndicat Scolaire de	09/07/2008	20 h 30	 Effectifs et circuits 2008-2009 Conséquences pour le personnel du SIRP de la réduction de 12 jours d'école sur l'année scolaire Point sur les budgets Questions diverses
Champrond Montireau Montlandon St Victor	28/08/2008	20 h 30	 Point sur les effectifs de la rentrée Présentation des deux circuits de car Renouvellement du contrat de Mme Maison Rencontre avec le personnel du SIRP Point sur les 12 jours de travail qui sont supprimés Règlement intérieur car et cantine Questions diverses
Interconnexion des réseaux d'eau potable	23/06/2008		Présentation des différents scenarii d'interconnexion possibles.

Ö Tous les comptes rendus de ces commissions sont consultables en mairie.

Les employés municipaux, leurs activités

Le vendredi 22 aout à 9h, en la mairie de Champrond-en-gâtine, Madame ROUION, responsable du bassin d'emploi accompagnée de Monsieur Patrick DAOUT, est venue nous annoncer la démission de ce dernier, nous ne sommes pas très surpris de cette décision vue les prestations fournies.

Par contre félicitations à Jérôme GRANGER et Marcel MELECK pour le travail accompli lors des réparations (par la société Thierry MET) sur les voies communales (rue des Rosiers, rue du Plessis, rue de la Lutonnerie en partie, rue de la Guèze et principalement le chemin Ferré) ce qui a réduit considérablement la facture communale.

Quant à la ruelle du Prieuré, travaux réalisés par la société APPIA, elle a été remise à niveau par un déflachage aux enrobés (signalisation et mise à niveau d'une bouche à clé par Jérôme GRANGER), puis dix jours plus tard, un enrobé sur lèvres recouvert de graviers. Cette ruelle sera reprise dans un an pour un enduit complet (goudronnage monocouche en traverse, recouvert de graviers de grain plus gros et balayage des rejets).

En ce qui concerne l'entretien de la mairie et principalement la salle des fêtes je transmets à Madame Muguette MAISON les félicitations des différentes personnes venues louer cette salle.

N'oublions pas notre secrétaire de mairie Madame Sophie PRELLE qui, en peu de temps, a réalisé et établi quelques 305 facturations pour l'eau potable.

JTA



Du côté des associations

O Association de pêche O

Amis Pêcheurs et non Pêcheurs

Un rappel : la fête du 14 juillet fut une réussite ; plus de trente pêcheurs autour du Panama malheureusement les truites ne se sont pas laissées prendre, sauf une d'entre elles par Monsieur JOURNET vainqueur ce jour, tout au long de la semaine un certain nombre ont fini par se faire prendre rassurez-vous. Le concours intercommunal qui devait avoir lieu début septembre sera une nouvelle fois reporté, à mon grand regret, en effet le président du Thieulin d'accord en mai, est revenu un peu tard sur ses paroles, respectons sa décision.

Bientôt début novembre date de fermeture de la Pêche, mais l'activité halieutique demeure. La

société de pêche de Champronden-Gâtine est heureuse de vous communiquer que le nombre de ses adhérents s'est considérablement développé, plus de cinquante cartes annuelles (avec avantages pour ses adhérents), sans compter les cartes à la journée, cartes au mois, ce qui permettra entre novembre et décembre de prévoir un rempoissonnement à la hauteur de la trésorerie (cette année principalement du goujon entre 1000, 1500 et du gardon). Il sera prévu après élection du bureau en mars 2009 un appel à de nouvelles candidatures. Celles-ci auront pour objectif de former de nouveaux adhérents qui aimeraient découvrir les techniques de pêche de nos



anciens, en les plongeant dans le calme, la détente, la bonne humeur qui règne au bord du Panama. Lors de cette assemblée générale, nous parlerons de concours avec des nouveautés, de règlement de pêche, des abords de l'étang, de la passerelle.....

Dans l'attente de vous voir lors du rempoissonnement et lors de la prochaine réunion, dont les dates vous seront communiquées ultérieurement, nous restons à l'écoute de toutes propositions et sommes à votre disposition pour tous renseignements ; en vous remerciant par avance de votre compréhension.

le Président Jean TAQUET

Perche Association Football club

Dans le cadre d'un tournoi U.FO.L.E.P à Fontaine la Guyon, l'équipe de Champrond-en-Gâtine a fini $15^{\rm ème}$ sur 16 équipes, résultat décevant mais avec une équipe de reprise. Pour la suite, des matchs amicaux sont prévus le 21 septembre à La Loupe puis le 28 septembre à Thiron gardais.

Le championnat reprend le 4 octobre avec une équipe complète contre Champhol. Toutes les personnes désirant nous rejoindre et nous soutenir sont les bienvenues, match à 10 heures.

Pour tous renseignements contacter le 02.37.49.83.89

(3)

« L'équipe encadrante »

Eric DUMAS

Le P.A.F. DE CHAMPROND EN GATINE vous invite à sa soirée COUSCOUS

Le samedi 25 octobre 2008

A partir de 20h00

à la salle des fêtes de Champrond
ENTREE 20 € (BOISSONS NON COMPRISES)

Kir Buffet d'entrées Couscous Dessert Café

Association des parents d'élèves

L'assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves de Montlandon, Champrond, St Victor et Montireau s'est déroulée le mardi 30 septembre 2008.

A cette occasion, le bureau s'est renouvelé:

Présidente : Mme DORET Marylène Trésorière : Mme HAEGEMAN Céline

Secrétaire : Mme HAYE Céline

Membres de l'association: GERNIGANT Anabelle, JONQUET Sonia, HORTEL

Vanina, CHOLEAU Véronique, COHON Mélanie, DABONOT Marie, GILLET Odile,

MACE Magali, LIARD Luc.



û Bourse aux jouets et aux vêtements - le 7 décembre 2008 de 9h à 17h à la salle des fêtes de Montlandon

û Loto - le 24 janvier 2008

û Carnaval et vente de crêpes :14 mars 2009 à St Victor de Buthon

Une chasse aux trésors et la kermesse annuelle seront également au programme.

ASSOCIATION

L'association a réuni une petite vingtaine d'élus, de représentants des associations du canton pour élaborer la préparation du Tour du Canton de La Loupe pour le TELETHON, qui aura lieu le 6 décembre 2008.

Ainsi, l'ensemble des communes du canton a été contacté et la grande majorité d'entre elles ont déjà répondu favorablement à la réalisation de cette nouvelle édition.

Madame Cornélia Obé-Janssen, présidente du Syndicat d'Initiative du canton de La Loupe

a proposé au nom de son association d'assurer la création des affiches de la communication de cette opération. A charge pour chaque commune ou association d'informer la présidente du syndicat d'initiative pour que la communication soit la plus complète possible.

Coordonnées du Syndicat d'initiative : 02378124 00 L'ensemble des manifestations de chaque commune accueillante qui sont partenaires de l'opération sera assuré par le biais de l'association Perchemin qui sollicitera comme les années précédentes d'une accréditation officielle et d'une assurance spécifique a indiqué Monsieur Christian Bornet trésorier de l'association.

PERCHEMIN

L'association la Licorne du Thieulin participera comme les années précédentes avec de nombreux cavaliers a indiqué Eric Paffrath.

L'association des « Sauterelles Thieulinoises » dont le président est Alain Riguet sera aussi une des associations participantes.

Madame Raymonde Martin de Manou , fera au nom du club de l'amitié une vente de ses pots de confiture au profit du TELETHON .Le comité des fêtes de Manou représenté par Madame Annick Bacoup, sera aussi actif avec une implication cependant un peu moins forte que les années précédentes , notamment , les comptes de la manifestation devront se faire dans un autre lieu que Manou a indiqué Monsieur Flaunet pour la municipalité .L'association des Contrats Bleus va solliciter les jeunes pour qu'ils apportent leur contribution à l'opération, notamment en participant à diverses manifestations sportives dont du football en salle.

François Bizot du Foyer Rural de Meaucé a déclaré participer à l'opération selon des modalités qui restent à définir, Claude Charles, maire, indique que la mairie de Meaucé assurera comme les autres années un accueil des participants de la caravane du Tour du Canton pour le TELETHON.

L'association les Petites Mains de Champrond en Gâtine fabriquera comme l'année dernière des objets à vendre.

Monsieur Touchon, adjoint au maire de Fontaine Simon indique qu'il y aura un accueil à la mairie et d'autre part en tant que président de la section cycliste du Stade Loupéen encouragera ses adhérents à participer à la manifestation.

Une information sera donnée à tous pour que tous les objets vendus lors de cette manifestation soient au même prix dans tous les lieux d'accueil du canton.

Au nom de la commune de Champrond en Gâtine, Marie-France Beauchet, présidente de la commission des fêtes préparera un accueil des participants.

Madame Guérin, adjointe au maire de Saint Victor de Buthon, absente excusée, a indiqué que la commune assurerait un accueil et solliciterait les enfants de l'école pour la réalisation d'objets au bénéfice du TELETHON.

Monsieur Olivier Journot au nom de la commune de Vaupillon a indiqué qu'il y aurait un accueil à la mairie comme les années précédentes.

Monsieur Jean-Luc Panais a proposé que la commune fasse également un accueil à la mairie comme d'habitude.

L'ensemble des informations sera diffusé à toutes les mairies et toutes les associations participantes.

La réunion s'est terminée à 21 heures 30

Un petit air de culture...

MALHEUR ON MALHEUR OF THE PROPERTY OF THE PROP

Les activités d'« Un Petit Air de Culture » ont repris dès le **Dimanche 28 Septembre**, par une sortie « Spéciale Ch'tis », qui a emmené un car presque plein (46 personnes) visiter la Brasserie Thiriez à Esquelbecq et la Ville de Bergues (lieu du Tournage du film « Bienvenue

chez les Ch'tis »). La journée s'est magnifiquement déroulée, malgré des bouchons qui nous ont retenus plus longtemps que nous ne

l'aurions souhaité, sous un soleil éclatant et dans une ambiance très agréable.

La soirée Percheronne, originellement prévue pour le 11 Octobre, a dû, pour des raisons d'organisation interne, être reportée au mois de Janvier (date exacte à confirmer). Daniel, dont vous avez tous pu apprécier les talents culinaires, avec la collaboration de son équipe de choc, Nicole en tête, vous concoctera un magnifique dîner spécial Perche. Le tout dans une ambiance musicale typique. Ceux d'entre vous qui ont déjà eu le plaisir de participer à nos « soirées à thème », savent que l'on y passe d'excellents moments, et les autres....auront en plus le plaisir de la découverte!

Les 22 et 23 Novembre, Le Petit Théâtre présentera sa nouvelle création « La Salle de Bains », une pièce d'Astrid VEILLON, mise en scène par Brigitte WARDAVOIR.

Enfin, le **Samedi 20 Décembre**, nous vous convions, comme tous les ans à célébrer Noël et la fin de l'année en venant écouter, ou

de Champrond en Gâtine a repris ses activités le mardi 7 octobre de 17h30 à 19h00 à la salle des fêtes pour les enfants de 7 à 11 ans

mieux, participer à notre traditionnel concert de chants de Noël, couronné d'une dégustation de vin chaud.

Bonne rentrée à tous!

... Vous donne des nouvelles

uronné d'une dégustation de vin chaud.

© Les petites mains ©

L'association fonctionne à plein régime, nous serons présentes au marché de noël, nous avons réalisé des petites choses à vendre au profit du téléthon.

Franc succès pour notre journée de l'amitié du 6 octobre 2008 FRANCE PATCHWORK, ou nous nous sommes retrouvées une bonne soixantaine à la salle des fêtes (rencontre des adhérentes de France patchwork de l'Eure et Loir)

Prochainement après les vacances de la toussaint : en partenariat avec les contrats bleus nous allons ouvrir pour les enfants deux ateliers de travaux manuels le jeudi soir après la classe. Faites nous savoir si cela vous intéresse.







Pour tout renseignement: 02 37 49 86 67 Marie France BEAUCHET

© Danse et rêve ©

CIRQUE avec Danse et Rêve Une Formation Ludique aux Arts du Cirque

Le cirque avec Danse et Rêve (Formation Ludique aux Arts du Cirque) est proposé sur la commune de Champrond-en-Gâtine. Les ateliers auront lieu à la salle des fêtes le vendredi. Reprise des cours le 19 septembre (places limitées). Le premier cours est gratuit.

Ö <u>Tarifs</u>: 45 euros par trimestre, soit 135 euros à l'année engagement pour l'année scolaire 2008/2009, plus le coût de l'adhésion à l'association 5 euros soit un total de 140 euros.

Danse et rêve propose l'initiation au jonglage (foulards, balles, diabolo...). à l'équilibre sur objet (boule, fil, bascule, rola bola....) et accro sport (pyramides humaines et gymnastique).

L'orientation pédagogique de l'équipe d'encadrement se définit par la création d'un nouveau type d'activité axé sur l'autonomie de l'enfant, sa créativité, son envie d'aller toujours plus haut afin qu'il puisse s'épanouir dans ce qu'il fait, avec l'élaboration d'un spectacle au mois de juin.

L'encadrement sera assuré par des personnes qualifiées dans leur domaine ou en cours de formation.

Encadrement de base par TRISTAN, professeur de cirque (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation et Aptitude de Formation aux Premiers Secours)

Les petits 3-6 ans de 17h à 18h

Les grands 7-11 ans 18h à 19h15

Les ados de 19h15 à 20h45

Association Danse et Rêve Mairie 72 grande rue 28240 Champrond-en-Gâtine 06.70.80.19.48

Contact :danseetreve@laposte.net



J'ai rencontré le beau sourire de Céline lors de la brocante du 15 août à Champrond, dans la salle des fêtes, et je lui ai promis immédiatement de faire un article sur les cours de relaxation et de sophrologie, que je donne depuis trois ans dans ce charmant village, et qui commenceront de nouveau le mardi 16 septembre 2008 de 20h à 21h dans cette même salle.

Tout d'abord parler de Champrond en Gâtine, c'est parler d'ouverture d'esprit, d'animations, de théâtre, de contes, de poésies, et d'une équipe de bénévoles qui sont gentils, toujours d'égale humeur, sans oublié d'associer le conseil municipal et le maire, monsieur Eric Legros.

Qu'est que c'est que la relaxation et la sophrologie?

Je dirai simplement trois mots respirer, méditer, visualiser.

La respiration, c'est la vie, c'est l'énergie du corps, aussi en apprenant à respirer par le ventre, on relaxe le corps et par la même, la tension mentale baisse....!

La méditation, c'est fermer les yeux, et ressentir son corps, intérieurement, extérieurement physiquement, c'est lâcher prise au mental, aux pensées négatives, au mal être qui nous assaille, pour obtenir un équilibre corps +esprit, sans tensions mentales, sans tensions physiques du corps, afin d'obtenir une sérénité, un calme, une paix intérieure.

La visualisation, c'est pouvoir construire positivement son futur, vivre le présent, et mettre entre parenthèses un passé, quelquefois lourd pour se donner un chemin de vie voulu, tracé, avec confiance par soi-même.

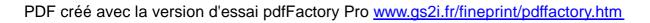


Pouvoir contrôler ses émotions, gérer son stress, passer un examen, accepter une opération, préparer une compétition, vivre un entretien d'embauche, arrêter de fumer, vivre une grossesse harmonieuse, voila quelques exemples parmi tant d'autres des applications de la relaxation et de la sophrologie.

Alors venez découvrir cela tous les mardis de 20h à 21heures, je serai heureux de vous accueillir.

Cordialement, Marc LE CORRE





Apiform' est une association dont le but est d'une part le service à la personne (informatique, coaching personnel...) et d'autre part la formation en développement personnel et en bien être.

Nous souhaitons pour cela organiser régulièrement des journées ou des week end de découverte de techniques de bien être comme le Qi Gong, le stretching postural etc...

Nous commencerons le 1^{er} novembre par une journée de **Qi Gong** :

Qi gong signifie littéralement « travail de l'énergie ». Il regroupe un grand nombre de méthodes qui ont pour origine la médecine traditionnelle chinoise.

Cette gymnastique de santé millénaire est pratiquée en chine avec de bons résultats pour renforcer la vitalité. Cet art ne requiert aucune pratique sportive préalable et s'adresse à des personnes de tous âges, quelle que soit leur condition physique.

Les enseignants sont diplômés par la fédération et ont complété leur formation en Chine.

Du 8 novembre au 11 novembre, nous organisons 4 jours de formation à la **PNL** (Programmation Neuro Linguistique). La PNL est un ensemble de techniques de communication et de changement. C'est une discipline qui nous aide à appréhender nos perceptions, nos manières de penser, de

ressentir et d'agir. Elle nous permet de débloquer ce qui nous retient de vivre et à utiliser pleinement nos possibilités comme :

• Gagner de la confiance en soi.

- Apprendre à définir ses objectifs et les atteindre
- Vaincre sa timidité
- Maîtriser les situations de stress
- Acquérir des techniques pour améliorer sa mémoire
- Apprendre à gérer ses émotions et savoir les utiliser au bon moment
- Apprendre comment fonctionner en haute performance dans n'importe quel domaine
- Changer les comportements et les mauvaises habitudes qui nous limitent dans le quotidien.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur nos activités, vous pouvez nous contacter au 09 52 66 81 68 ou par mail à <u>alfred.perrin@apiform.net</u> Vous pouvez consulter notre site <u>www.apiform.net</u> A bientôt!

Alfred Perrin - 28 rue du Perche – Beaurepaire - 28240 Champrond en Gâtine

- Vibrations -

Un atelier de technique vocale à CHAMPROND-EN-GÂTINE

L'association VIBRATIONS, proposera à partir du 5 novembre 2008, un atelier de technique vocale.

Il sera animé par un professeur de chant, assisté par une animatrice, qui interviendra pour l'expression corporel.

Il est indéniable que pour bien chanter, il faut avant tout, bien « vivre son corps »

Cette simple observation nous a amenées à faire cette proposition d'un atelier d'une durée d'une heure trente. Vous pourrez le découvrir le mercredi 29 octobre, si vous êtes intéressés par ces techniques d'expressions

Nous vous espérons nombreux autour de nous le mercredi 29 octobre à partir de 17h, à la salle des fêtes de CHAMPROND-EN-GÂTINE, pour la prise d'informations et d'inscriptions.

Pour en savoir plus, contactez l'association VIBRATIONS au : 10 bis rue Thibault Meyniel 28400 NOGENT LE ROTROU.

Commission des fêtes ¥

• Repas de printemps

Nous remercions la « Table du Perche » pour le délicieux repas de Printemps qui a été servi aux nombreux participants.

Monsieur Charron, notre centenaire du village faisait parti de ce rendez vous annuel et se voyait remettre, en tant que doyen de la commune, un panier garni.



• Fête rationale du 14 juillet

Les festivités du 14 juillet ont accueilli plus de personnes qui ont pu déjeuner sur le terrain derrière l'école proche de l'étang du Panama, un grand merci également aux pêcheurs pour leur participation.



Brocante de la Saint Sauveur du 15 août

Ce fut un grand succès avec une grande fréquentation régulière tout au long de la journée. Le bilan au niveau de la participation des visiteurs et des exposants est très positif, en effet, nous n'avions jamais eu autant d'exposants ni autant de visiteurs. L'accueil des exposants sur l'espace qui jouxte le terrain de football a permis une circulation plus facile des visiteurs, le tout dans un cadre agréable.

• Prochaines manifestations:



Le Noël des enfants de Champrond

Dimanche 16 décembre pour tous les enfants de la commune (jusqu'au CM2 inclus)

- **ð** Projection d'un film à la salle des fêtes à 15h30 précises
- **ð** Goûter
- **ð** Distribution des cadeaux par le Père Noël vers 17h30



La Présidente de la commission des fêtes M.F. BEAUCHET

Association des Anciens Combattants



de Champrond en Gâtine - Le Thieulin - Montlandon Montireau - Friaize

COMMEMORATION DE L'ARMISTICE 1914 / 1918

La Cérémonie commémorative de l'Armistice de la guerre 1914/1918 se déroulera le :

MARDI 11 NOVEMBRE 2008

Selon les horaires suivants :

11h45 : Rassemblement au Monument aux morts de Champrond-en-Gâtine, dépôt de gerbes, lecture du manifeste, vin d'honneur.

12h30 : Repas au restaurant } Le Sébastopol ~ à Champrond-en-Gâtine

Gratuit pour les A.C. et veuves A.C. cotisants de plus de 70 ans

S'inscrire auprès de Monsieur MENANT Gilbert (: 02.37.49.81.49

Loto le 22 février 2009

Du côté des commerçants et artisans

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE A TOUS LES ARTISANS ET COMMERÇANTS AYANT UNE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE OU HABITANT SUR LA COMMUNE. LIBRE A VOUS DE NOUS COMMUNIQUER VOS ARTICLES PAR MAIL (contact@champrond-en-gatine.org)

DIVERSIFICATION AU LABORATOIRE PHYTOLOGIQUE DE L'ETANG

Dès sa création, le Laboratoire Phytologique de l'Etang s'est intéressé au bien-être. Outre les produits cosmétiques (bienêtre physique), les recherches ont été poussées dans le domaine du bien-être énergétique : Feng-Shui/Géobiologie ou l'art d'aménager sa maison de manière à respecter les énergies "cosmo-telluriques", c'est à dire celles de la Terre et du Ciel, comme le savaient intuitivement nos Anciens.

Plus récemment, l'importation d'Italie d'un "appareil énergétique" appelé Cleanergy est venu s'ajouter aux produits existants. De plus en plus de personnes sont conscientes que leur "mal-être" a sa source dans tous les chocs que nous recevons, surtout dus au stress de la vie dite courante : chômage, accidents, stress, pour n'en citer que quelques-uns.

L'accumulation de ce type d'émotions finit par peser lourd dans notre vie quotidienne et notre santé risque, à terme, d'en pâtir.

Cet appareil, non électrique, est déjà fort connu en Italie et le Laboratoire Phytologique de l'Etang en est l'importateur exclusif. Il s'adresse aussi bien aux thérapeutes énergéticiens qu'aux particuliers, mais ne vise EN AUCUN CAS à remplacer une visite chez le médecin. Il s'agit d'un appareil "de confort", qui apporte dans certains cas un soulagement à la douleur.

Ce n'est bien sûr pas un appareil de guérison.

Il est basé sur les travaux de différents savants et radiésthésistes, en particulier de W. Reich, qui fut un élève de Jung et Freud et qui a beaucoup travaillé sur un concept qui a fait couler beaucoup d'encre "l'énergie libre".

La curiosité étant un louable défaut, vous pouvez venir voir, sans engagement bien sûr, cet appareil d'un genre nouveau.

Marie-Christine Claise

54, grande rue - 28240 Champrond en Gâtine - Téléphone : 02.37.49.82.92 Mail :mcclaise@tiscali.fr

SARL Fillette

Assainissement-Démolition-Travaux publics et particuliers

Terrassement transp. Locmat+chauff

Z.A. le Champtier de la ferme 28240 Champrond en Gâtine



Fax: 02.37.37.32.64 Tél: 02.37.49.83.17

Yannick auto

C Ventes de pièces détachées et de véhicules d'occasion,

C Garage toutes marques dépannage 24h/24h et 7jours/7.

Les sablons 28240 Montireau

Tél: 02.37.37.35.12

Un Fil a la Pat'-Patricia DUMAS

Ferronnerie d'Art – Loisirs Créatifs – Mercerie – Organisation d'ateliers Tél : 02 37 81 03 39 / Mob : 06 73 55 07 01 - Site :www.unfilalapat.fr – email : pat@unfilalapat.fr 5 Place Casimir Petit-Jouvet 28240 La Loupe



EUROREPAR

Vidange – Pneumatiques – Freinage – Suspension – Echappement – Climatisation

Ouverture : du mardi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 18h Samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h - Fermeture le lundi 82 grande rue 28240 Champrond-en-Gâtine Tél : 02.37.49.82.90 - Fax : 02.37.49.84.69

Tous Services Animaliers (T.S.A.) et Lucky Dog



<u>û</u> T.S.A. se tiens à votre disposition pour tous les renseignements et les produits concernant la lutte contre les nuisibles (Rats, insectes, pigeons.....)

Dératisation-Désinsectisation-Dépigeonnisation-Capture tous animaux nuisibles 6, Grande rue à Champrond - Tél : 02.37.49.87.83

û <u>Luky Dogs</u> - Pension canine - Prise en charge à domicile. Ouverture toute l'année.

Luc Chrétien - Lieu-dit La Huberderie - 28240 Le Thieulin

Tél: 20.37.49.81.01 Port: 06.15.26.01.93

La Porte du Perche

ASSOCIATION ATELIER D'ART ET D'ARTISANAT

42, Grande rue - 28240 Champrond-en-Gâtine *Tél : 02.37.49.87.51*pour rendez-vous



Nous enregistrons vos vieux disques ou cassettes sur C.D Vos vieux films de famille sur DVD.

Ste EARL ELEVAGE DE LA FORET

ELEVEUR DE GIBIER Mr ENGEL JACQUES

Tel: 02.37.49.89.29



CHAMPROND EN GATINE

PARIS PERCHE AGENCEMENT

Gérard VAUTRIN

Artisan – Menuisier - Ebéniste 1 Allée de la Forêt - 28240 Champrond-en-Gâtine Tél : 02.37.49.80.10 Port : 06.87.64.28.86 Le charcutier, Monsieur Porc a cessé son activité. Il ne viendra plus sur la commune.

Le Sébastopol

Cuisine traditionnelle Bar. Restaurant Presse

(Pizza à emporter. Traiteur)



<u>Menus à 10 €, 15 € et 22 €.</u>

Cartes de salades, pâtes, pizzas et viandes. Repas d'affaires, de famille, communions et mariages dans un cadre harmonieux et agréable.

Lundi	9 H 00 - 11 H 00	Jeudi	9 H 00 - 21 H 00
Mardi	9 H 00 - 21 H 00	Vendredi	9 H 00 - 22 H 30
Mercredi	9 H 00 - 21 H 00	Samedi	9 H 00 - 22 H 30
		Dimanche	9 H 00 - 22 H 30

Tél. 02 37 49 80 02 - 24 Grande Rue, 28240 CHAMPROND EN GATINE

TAXI DOMINIQUE



TOUTES DISTANCES
TRANSPORTS MALADES ASSIS
HOSPITALISATIONS – SORTIES –
CONSULTATIONS
RAYONS – CHIMIO - DIALYSE
(Nogent-Chartres-Dreux-Paris etc...)
GARES – AEROPORTS –
VEHICULE 7 PLACES CLIMATISE



RUE DE LA FONTAINE - 28240 CHAMPROND EN GATINE E-mail: taxi.dominique1@wanadoo.fr

02.37.81.10.87 - 06.72.02.33.85

LES ARTISANS ET COMMERÇANTS N'AYANT PAS
LEUR ANNONCE DANS CETTE EDITION
OU DANS LA PRECEDENTE,
L'AURONT DANS LES PROCHAINES ...

Les dates à retenir

û LE SAMEDI 25 OCTOBRE – Couscous du Perche Activités Football

û LE SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 NOVEMBRE – Théâtre d'un ptit air de culture « La salle de bain »

û Le samedi 29 et dimanche 30 novembre – Marché de Noël

û LE SAMEDI 6 DECEMBRE – Passage de la caravane du Téléthon

û LE DIMANCHE 14 DECEMBRE – Arbre de Noël

û LE SAMEDI 20 DECEMBRE - Chants de Noël

û LE SAMEDI 24 JANVIER – Loto



Etat civil



Les décès

BILLET Vincent
Le 01/07/2008
CHOUGNY Maurice
Le 08/08/2008

Les mariages

✓ LE HIR Stéphane et CAPUS Marianne, le 07/06/2008

MERCIER Sylvain et CHABOCHE Séverine, le 27/09/2008



Les missances

- BECHU Hilal, le 09/05/2008 au Coudray
- GESLAIN Lylou, le 05/06/2008 à Mainvilliers
- LECOINTRE Lindsay, le 30/06/2008 au Coudray
- COHON Ethan, le 28/07/2008 au Coudray
- CHADLI Cyrielle, le 14/08/2008 au Coudray
- GERMOND Léa, le 27/08/2008 au Coudray
- LECOINTRE Bastian, le 03/10/2008 au Coudray





Du côté des petites annonces

Si vous souhaitez passer une petite annonce, envoyer la par mail à <u>contact@champrond-en-gatine.org</u> ou bien déposez là en mairie.

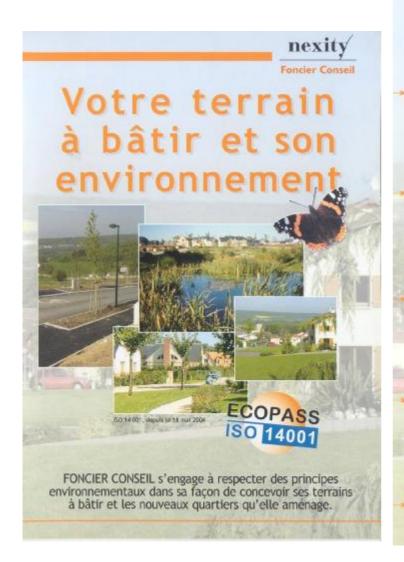
A VENDRE

Insert en bon état 06.04.71.41.73

A VENDRE

Terrains à bâtir viabilisés à Champrond en Gâtine

Renseignements et vente : Nexity Foncier Conseil Les Propylées III – 16, allée Prométhée – 28 000 CHARTRES Tél. 02.37.20.99.44



Concrètement, pour vous, cela signifie :

L'étude de sol réalisée par FONCIER CONSEIL pour ses travaux de viabilité vous a été communiquée. Les informations qu'elle contient sont intéressantes pour aménager votre futur jardin!

L'eau est un bien rare, c'est pourquoi nous nous efforçons de traiter les eaux pluviales par des techniques alternatives : fossés, noues, bassins... des techniques écologiques et esthétiques. Préservez-les! Ne les polluez pas!

Le paysage est l'affaire de tous : respectez les plantations publiques, les haies et clôtures afin de préserver l'harmonie générale architecturale et paysagère de votre quartier.

Les voies sont adaptées aux besoins du quartier, dans le souci de favoriser la sécurité des piétons. Votre quartier ne doit pas se laisser dominer par la voiture, priorité aux piétons et cyclistes! Ralentissez, garez-vous sur les places prévues à cet effet.

Quoi de plus agréable qu'un jardin pleins d'oiseaux, de papillons... plantez en diversifiant les essences végétales et vous participerez ainsi à la sauvegarde et au développement des espèces animales.





Lotissement du bois des Souches à Champrond en Gâtine

N° Parcelle Surface e m² enviro		S.H.O.N en	Façade terrain	Prix TTC	Observations	
-1	546	136,5	30	34 000 €	*	
2 bis	528	132	28	34 000 €	*	
2	524	131	27,5	34 000 €	*	
3	716	179	17,99	39 990 €		
4	717	179,25	18	39 990 €		
5	717	179,25	18		Réservé	
6	717	179,25	18	39 990 €		
7	627	156,75	18	38 000 €		
8	683	170,75	39,86	39 990 €		
9			30,3	39 990 €		
10	671	167,75	20	39 990 €		
11	726	181,5	20		Réservé	
12 825		206,25	20	39 990 €		
13	13 665		20,91	39 990 €		
14 774		193,5	22,8	39 990 €	14	
15	649	162,25	17,6	38 000 €		
16 658		164,5	17,87		Réservé	
17	672	168	18.5	11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-	Réservé	
18	691	172,75	14.5		Réservé	
19	752	189	18		Réservé	
20	753	189	18	Contract of the Contract of th	Réservé	
21	756	189	18		Réservé	
22	716	179	18		Réservé	
23	661	165,25	16.5	38 000 €		

*Sous réserve de l'obtention du permis d'Aménager modificatif

Les façades terrain sont indiquées à titre de renseignements et seront à vérifier sur le plan de vente. IL SERA DEMANDE A LA RESERVATION 1500 D'ACOMPTE.

NOS PRIX COMPRENNENT:

- Le bomage des parcelles
- Les viabilités (eau, assainissement eaux usées, électricité, gaz, téléphone

en limite de parcelle).

Les frais de l'architecte coordinateur

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS:

- La gestion des eaux pluviales sur la parcelle.
- Les droits de mutation actuellement à 5,09% + frais de notaires liés à l'acquisition et aux emprunts
- Les raccordements de la limite de la parcelle au pavillon, abonnements et compteurs
- Les taxes départementales TDCAUE et TDENS, TLE liées au permis de construire

Barême 2007 pour 150 m2 de S.H.O.N: 2915 €.

- La PRE (Participation pour Raccordement à l'Egoût): 500 €.
- La Taxe Eau potable à 250 €
- La provision réfection voirie dégradations de 800 €.

Grille de prix non contractuelle

Ces prix s'entendent pour des ventes à des particuliers personne physique. Les montants ci-avant sont rappelés à titre indicatif,

et les acquérours sont tenus d'en vérifier l'exactitude augrès des services administratifs concernés par la perception des taxes. NEXITY FONCIER CONSEIL

16, allée Prométhée LES PROPYLEES III 28000 CHARTRES Tél: 02 37 20 99 44

Fax: 02 37 21 03 31

Le saviez-vous?

Le territoire de la commune de Champrond s'étend sur 3 368 hectares dont 1850 sont des bois.

Un peu d'histoire sur Champrond en Gâtine

...suite

L'ECOLE



L'école de 1764 vue en 2006 sous un autre angle

Le 2 novembre 1791, la municipalité de Champrond en Gâtine a constaté le refus de serment des deux sœurs de Charité établies dans la paroisse. Le district de Nogent le Rotrou pense qu'il faut les remplacer toutes deux. La municipalité de Champrond en Gâtine riposte que les deux sœurs sont fonctionnaires et qu'elles s'occupent de la jeunesse. Le département pourvoi à leur remplacement le 16 janvier 1792 par sœur Agnès Bautru, supérieure, et sœur Victoire Ledreux, classière.

Le 23 juillet 1811, parut le décret impérial qui autorisait la réouverture de l'ancienne maison de Champrond en Gâtine. Les sœurs envoyées travaillèrent dans un tel silence au service des enfants et des malades que, jusqu'en 1823, on ne trouve aucune note dans les archives. A cette époque, le maire, qui est aussi notaire, pensa qu'un vicaire serait plus avantageux à la commune. L'économie de cinq cents francs, le traitement des sœurs, lui trotta dans la tête. L'école fut fermée, la visite des malades supprimée. Protestations et pétitions des habitants pour le retour des sœurs provoquèrent la réouverture. En 1834, le sous-préfet de Nogent le Rotrou félicite la sœur institutrice pour la manière distinguée avec laquelle est tenue son école et, de l'avis du préfet, il lui envoie la petite somme de 40 francs destiné à l'achat d'ouvrages d'éducation.

JTA



Les services communaux et intercommunaux

≈ Mairie de Champrond en Gâtine≈

Tel: 02-37-49-80-20 Tel: 09-77-81-00-90

Télécopie : 02-37-49-80-26

E.Mail: contact@champrond-en-gatine.org

Permanences à la mairie:

Le mardi de 17h à 19h : Mr Legros Eric Le jeudi de 17h à 19h : Mr Guillemet Philippe

Le samedi de 9h30 à 11h30 : Le maire ou les

adjoints.

Nouveaux habitants

Si vous venez d'emménager sur notre commune, nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

- P modifier votre adresse sur votre carte d'identité,
- P vous inscrire sur la liste électorale
- **P** nous indiquer si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement, votre date d'emménagement.
- **P** inscrire vos enfants à l'école et demander des informations sur le fonctionnement du regroupement pédagogique.

Relais de la Poste : le bar d'Aligre (fermé le mardi)

≈ Les déchetteries ≈

à Horaires valables du 1er novembre au 28 février 2009

DECHETTERIE DE SAINT ELIPH

Mardi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Vendredi de 14h00 à 17h30 Samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

DECHETTERIE DE COURVILLE SUR EURE

Lundi de 14h00 à 17h30 Jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

≈ Ramassage des ordures ménagères ≈



Les semaines où il y a un jour férié, le jour de ramassage est décalé au lendemain. Il est conseillé de sortir ses poubelles la veille au soir.

Semaine du 11 novembre 2008

Semaine du 26 décembre 2008

Semaine du 3 janvier 2009

≈ Location de la salle des fêtes ≈

Pour toutes visites de la salle des fêtes, renseignements auprès de M. VIDAL Daniel au 02.37.49.85.33.

\approx Bibliothèque \approx

La bibliothèque vous est ouverte le mardi soir de 17h00 à 19h00 et le samedi matin de 9h30 à 11h30.

\approx Divers \approx



Et crotte!

Nous avons eu de désagréables remarques à propos de crottes de chien que leurs propriétaires laisseraient sur les bordures de rues et pelouses...Merci de faire un effort pour garder nos voies et espaces publics propres!

PARC AOUATIOUE DU PERCHE

Des cartes de quatre entrées gratuites à la piscine de Fontaine-Simon sont à la disposition des enfants de moins de 16 ans domiciliés sur la commune ainsi que des cartes d'entrées aux Jeux secs pour les enfants de moins de 5 ans et mesurant moins de 1.30 m. Pour retirer une carte, il suffit d'apporter à la mairie une photo d'identité et un justificatif de domicile.



Fleurissement

En ce qui concerne le fleurissement de la commune, celui-ci a été augmenté et diversifié tant au niveau des plantes et fleurs implantées ou semées que les nouveaux espaces utilisées.

Nous vous remercions de veiller au respect des efforts que la commune fait pour le fleurissement de la commune. Ces plantes n'ont pas vocation à se retrouver dans les jardins des particuliers.

<u>Décors de Noël</u>

A VOS ECHELLES !!!

Nous comptons sur vous pour décorer notre bourg d'illuminations pour les fêtes de fin d'année.



Merci de concilier l'agréable au raisonnable. Pensez à mettre en place des minuteurs afin que vos illuminations ne soient pas en fonctionnement toutes les nuits entières.

≈ Service d'eau potable et d'assainissement ≈

L'augmentation des tarifs de l'eau, pourquoi?

Nous tenions à vous apporter des précisons sur la facturation de l'eau potable.

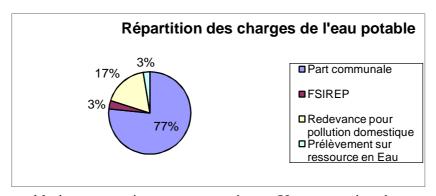
En effet, nous avions annoncé qu'il y aurait une baisse légère du coût de l'eau potable.

C'était sans compter sur les nouvelles taxes qui nous ont été imposées et qui ne reviennent

pas à la commune. Une possibilité de mensualisation sera bientôt proposée pour le règlement des factures pour ceux qui le souhaitent.

Ø Une redevance pour la pollution domestique de 0,3213 €par m³ (au bénéfice de l'Agence de l'Eau Seine Normandie)

La commune n'a pas répercuté la TVA sur les factures, ce qui était le cas précédemment avec la Lyonnaise des Eaux et a arrondi le coût de l'abonnement à la baisse.



Une autre information semble importante à vous communiquer. Une entreprise s'est permis d'écrire à certains d'entre vous, pour proposer une assurance sur la partie de canalisation d'eau potable située à l'extérieur de votre habitation. Cette offre semble d'un intérêt faible car d'une part, nombre d'entre vous ont un compteur dans l'habitation ou très proche de celle-ci et dans ce cas le risque incombe le plus souvent à la commune, il est sûrement beaucoup plus important de surveiller votre compteur régulièrement pour éviter les surprises plutôt que de recourir à l'offre de cette entreprise qui n'est pas implantée sur notre secteur.

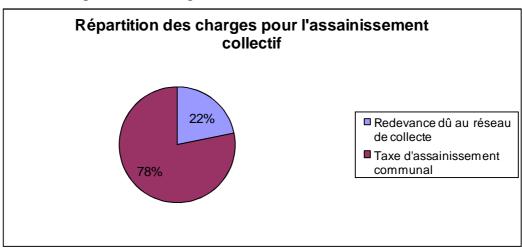
Le service d'eau potable est prêt à répondre à vos questions sur ce sujet.

Assainissement collectif

Sur ce service également, une nouvelle redevance a été instaurée :

Ø Une redevance pour le réseau de collecte de 0,2770 €par m3

Cette redevance équivaut à prés d'1/3 du coût de la taxe d'assainissement communal qui n'a pas été augmentée depuis 1999 année de la reprise du service par la commune.



olluer... Satisfaire les besoins en eau... Reconquérir les milieux aquatiques... Éduquer... Informer...



nos redevances

EN CHIFFRES

de l'effort demandé à tous les usagers de l'eau. Le législateur a voulu une répartition équitable de l'effort demandé à tour four contract de l'effort demandé à tour les contracts de l'effort de l'ef

Il a donc fait la distinction entre :

ligne à la rubrique « organismes publics » constaté sur votre facture une nouvelle 'assainissement collectif, vous avez Si votre habitation est raccordée à

Pourquoi ?

pollution des eaux, applicable à l'ensemble une redevance au titre de la lutte contre la des abonnés du service des eaux, que les ogements soient raccordés à un réseau d'égout ou équipés d'un assainissement individuel (fosse septique et épandage),

applicable aux seuls abonnés raccordés à un une redevance au titre de la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées réseau d'égout.

17

4

Perçues par le gestionnaire de votre service des eaux avec la facture d'eau, elles sont reversées à l'Agence de l'eau. Ces redevances, par mêtre cube d'eau, financent les travaux destinés à :

The state of the s

ないとし

SOUS-TOTAL HT:

MODERNISATION DES RESEMIX DE COLLECTE (AGDIACE DE L'EAU)

LUTTE CONTRE LA POLLUSTION (AGENCE DE L'EM!)

DRGANISHES PUBLICS

 lutter contre la pollution des eaux (stations d'épuration, réseaux d'assainissement, assamissement individuel...),

toxiques dans l'eau, notamment les pesticides protéger la santé en limitant les substances

 développer la biodiversité en aménageant les rivières et en préservant les zones humides.

ÉCOLOGIQUE DES EAUX

565 millions

ence de Feat Stein

ndie apporte au

concrets de travaux sur Exemples d'impacts le milieu naturel ; 31 espèces de poissons

dans la Seine à Paris

alors qu'on en comptait que 4 dans les années 60.

Les prix de l'eau

en Europe

ancement de 12

qualité. Dans les années médiocre ou mauvaise. normandes de bonne 80, 70 % d'entre elles étaient de qualité 97 % des plages

nemark: 5,63 €

POUR UN BON ÉTAT

onséquence 30 euros par an aux Agences de l'ea

m- dean paran et ver

eau paie l'eat

1m3 = 1000 litres

En cas de fuite ou autres problèmes sur le réseau d'eau potable, merci de contacter la mairie à ses heures d'ouvertures.

En cas d'urgences le soir et le week end, vous pouvez contacter M. Denis GRANGER au 06.77.01.60.76 ou M. TAQUET Jean au 02.37.37.35.36.

Prochains relevés des compteurs et facturation

Rappel facturation eau potable et assainissement

Les factures d'eau potable et d'assainissement peuvent être réglées par prélèvement. Si vous optez pour ce mode de règlement, il est demandé de compléter l'autorisation de prélèvement ci-dessous et de la retourner à la mairie de Champrond-en-Gâtine accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire avant le 21 novembre 2008. Le paiement par mensualisation n'est pas encore possible mais des délais de paiement sont accordés par la trésorerie de La Loupe, qu'il faut demander dès réception de la facture. Les règlements par chèque et en numéraire sont à adresser à la trésorerie de La Loupe 13 rue de l'église.

Pour information, il a été effectué 304 factures d'eau dont 153 intègrent l'assainissement pour la période du 01^{er} décembre 2007 au 31 mai 2008 ce qui correspond à 15 778 m3 d'eau consommés.

Planning de relevé des compteurs d'eau. Ci-joint.

La station d'épuration des eaux usées domestiques du bourg de Champrond en Gâtine

Pensons à notre environnement...

absorbants, ...

Grâce à notre station d'épuration et à son exploitation, nos eaux usées en provenance du bourg, sont traitées par des micro-organismes (bactéries) qui vivent des matières polluantes présentes et de l'oxygène fourni par le brassage du bassin.

Afin de permettre l'exploitation et de veiller au bon fonctionnement de la station d'épuration, nous vous demandons :

- <u>de ne pas jeter dans les toilettes</u> de coton tiges, de serviettes périodiques, de blocs nettoyants (genre harpic, canard WC...), de mouchoirs jetables (non dégradables), de ficelles, papiers

Un panier dégrilleur permet d'extraire une majeure partie de ces détritus non dégradables, mais certains d'entre eux, trouvant passage, peuvent obstruer les pompes de relevage. Les pompes peuvent alors être bloquées et être détériorées. Un remplacement de pompe représente un coût non négligeable.

- de ne pas vidanger des huiles de fritures ou autres huiles non dégradables, celles-ci pouvant former un bloc autour de la pompe et créer un dysfonctionnement,
- bien d'autres recommandations peuvent être formulées...



Nous consacrerons dans une prochaine édition de la feuille de chou, un chapitre vous expliquant le circuit de l'eau domestique sur votre commune.

JTA

Les transports



Pourquoi se compliquer la vie?

Venez dans votre gare SNCF pour organiser votre séjour...

Parking gratuit, préparation de vos déplacements en train (en France, en Europe...), réservations de location de voitures AVIS et hôtels de la gamme ACCOR sans frais supplémentaire, service « bagages porte à porte »...

La gare de La Loupe est ouverte :

Du Lundi au Jeudi : de 06H15 à 13H00 et de 13H20 à 20H00

Le Vendredi : de 7H15 à 13H00 et de 13H20 à 20H25

Le Samedi : de 06H15 à 13H00 et de 13H20 à 20H00

Le Dimanche : de 06H45 à 13h50 et de 14H50 à 21H20

Transbeauce à la demande



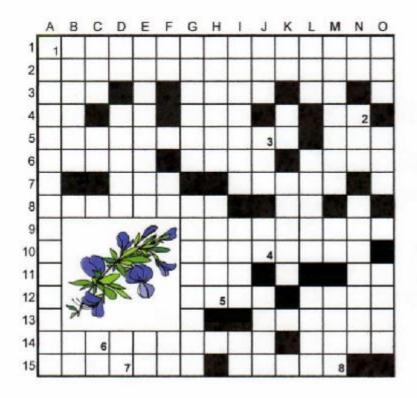


Champrond fait partie des communes pouvant bénéficier de ces services « Transbeauce à la demande » du Conseil Général d'Eure et Loir.

Certaines personnes en profitent déjà.

Les mots croisés de Monsieur DEMANGE

GRILLE N°17



Placez les 8 lettres des 8 cases numérotées dans la grille ci-dessous pour reconstituer le mot répondant à la définition suivante :

« L'étourdi en manque, dit-on »

1	2	3	4	5	6	7	8

HORIZONTALEMENT

- 1. Un larcin vous y conduit.
- Village martyre.
- 3. Ferme Ventile On fête sa naissance.
- Sigle militaire –Paresseux Police française Fin de participe.
- 5. Pension qui n'est pas de famille Grecque.
- Sur la Vilaine En Sicile Réel.
- Seule Ride.
 Flou Dans.
- 9. Adouciras.
- Caractères d'ancêtre.
- 11. Plante Célé.
- 12. Sur la Saale Vivez.
- 13. Fondera.
- Intrigue amoureuse Chimiste Belge.
- 15. Répandues Multitude.

VERTICALEMENT

- A. Division en catégories.
- B. Réponse des Dieux Phon : Incroyant.
- C. Coupé court Abrév : de même Note.
- D. En rade Estime Symbole métallique.
- E. Enegie renouvelable Issu.
- F. Symbole métallique Presque sec Guide la mine.
 G. Tire Inventes.
- H. Col des Alpes Placé.
- Châtaignes de mer Amalgame d'étain Affirmation étrangère.
- J. Presque noire Petit à l'opéra A moitié ivre Vallée envahie.
 K. En nage Equerre Gérer.
- L. Roi d'Israël Additionnés d'alcool Crochet.
- M. Cuir En Rome Sommet.
- N. Phon.: Prénom féminin Grecque Dans une locution latine.
- O. Fin de participe Condiment Erodas.



Le mot caché est :PRESBYTE

Dans un souci d'économie de papier, et dans une démarche de développement durable, vous pouvez dès à présent vous inscrire auprès de la mairie pour obtenir la feuille chou au format électronique.

Il vous suffit simplement de nous communiquer votre adresse mail à : contact@champrond-en-gatine.org ou en remplissant le formulaire ci-dessous :

2/			
	Nom:	Prénom :	-
	Adresse:		-
	Adresse internet :	@	

Retourner ce coupon à :

Mairie de Champrond en Gâtine - 72 Grande Rue